

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 28 BIS

N° 531

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 531

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 28 BIS

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« s'il »

les mots :

« si l'exploitant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel